

NOTE VII.

MOIS DE FÉVRIER.

Vera-Cruz, 1^{er} mars 1839.

Le mois de février, employé tout entier en négociations, a été peu fécond en événements.

Dans l'escadre il y a eu peu de mouvements. Le 11, la frégate la *Médée*, qui avait été envoyée à la Havane, a rallié le pavillon.

Le 19, la gabarre la *Caravane* est partie. S'il est vrai, comme on le dit, qu'elle va chercher des troupes dans les Antilles, il ne paraîtrait pas que l'amiral ait grande confiance dans les apparences de paix et dans la sincérité des protestations du cabinet de Mexico.

Au reste, si la paix ne peut se conclure, il deviendra indispensable d'avoir des renforts pour remplacer dans la forteresse les victimes qu'y fera le *Vomito*. Nous devons attendre ce fléau dès le retour de la mauvaise saison qui s'approche à grands pas. Peut-être aussi l'amiral a-t-il l'intention d'occuper la Vera-Cruz, quand ce ne serait que pour y faire de l'eau; car notre eau nous arrive, à grands frais, de 300 lieues, pourrie, dans les barriques de bois de cèdre qui la rendent noire comme de l'encre et nuisible à la santé des équipages. L'eau est une grande question dans la question mexicaine. On ne peut en faire sur aucun point de la côte. Il faut aller jusqu'à Pensacola d'un côté, et jusqu'à la Havane de l'autre, pour trouver des ports à aiguade où puissent entrer des navires assez grands pour nous approvisionner. — Nous essayons maintenant d'en faire prendre par une goëlette dans un port fédéraliste. Mais, qu'est-ce que cela? 50 tonneaux pour une escadre!

— 479 —

Le 24, un navire marchand, la *Zélina*, est arrivé du Hâvre avec des nouvelles du 17 janvier.

Nous avons su que le 6, la prise d'Ulúa a été connue en France. Ce navire ne nous a point apporté de lettres. Nous sommes déshabitués d'en recevoir et nous vivons sur nos dépêches du 26 novembre.

Par les croiseurs qui ont fréquenté Tampico et Tuxpan, les deux ports qui appartiennent aux fédéralistes, on a eu des nouvelles de ce parti. Les troupes, tant de leur côté que de celui du gouvernement, n'ont pas tenté de mouvement décisif. — On reproche aux fédéralistes de trop disséminer leurs forces. La presse du gouvernement a chanté victoire à propos d'un avantage remporté sur Urrea, près de *Val del Mais*; il est difficile de savoir quelle importance a eue cet engagement; les bulletins sont aussi menteurs d'un côté que de l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les fédéralistes sont bien établis à Tampico et à Tuxpan. Ce dernier port n'est qu'à 40 lieues de la Vera-Cruz.

Il paraît que les généraux fédéralistes ont jeté un cri de douleur, d'abord en apprenant la mise en liberté du général Arista, qui est un de leurs ennemis les plus déclarés, et ensuite à la nouvelle que l'amiral allait entrer en négociations avec des plénipotentiaires du gouvernement central.

L'amiral a dû leur répondre que le général Arista avait été mis en liberté en exécution de la proposition qui lui avait été faite, dès le commencement de sa captivité, et dont ce général a réclamé le bénéfice après l'avoir refusé jusqu'ici. Quant aux négociations entamées avec le gouvernement central, ce gouvernement est celui de fait; et s'il accepte les conditions qu'on lui propose, et que l'envoyé anglais est chargé de communiquer, on ne peut s'empêcher de traiter avec lui. C'est aux fédéralistes à devenir gouvernement de fait, ce que je leur souhaite.

L'histoire du gouvernement mexicain, pendant ce mois de février, est aussi fort monotone. Très-empêché pour ses finances, il a cherché de l'argent partout. Le clergé lui a prêté 10,000 piastres, et Santa-Anna a offert hypothèque pour 15,000 sur sa hacienda de *Manga de Clavo*. Voilà pour faire vivre les ministères et les employés les plus

altérés, et pour donner quelques ressources aux troupes dirigées contre les fédéralistes.

Le cabinet s'est occupé des graves opérations diplomatiques dont j'ai fait note ailleurs. — Santa-Anna s'est traîné de sa hacienda à Mexico. — La presse a injurié la France. — Je ne sais quel diario de province a dit de l'amiral, que c'est *el astro maligno que ha aparecido nel hermoso cielo mexicano*. C'est là un échantillon du style de ces feuilles.

Le ministre de la guerre nous a menacés de corsaires par la présentation d'un décret au congrès. — L'amiral a déclaré de son côté, que si les corsaires ne sont pas bien en règle, ils seront considérés comme pirates et pendus comme tels; cette déclaration était utile. Il serait sorti un pirate de chaque trou, si cette précaution n'avait été prise. Quant aux corsaires vraiment mexicains, il n'y a jamais eu lieu de les redouter beaucoup. — Les Mexicains vivent sur le plateau central et fuient la côte; ils ont peu de goût pour la mer, et leur ci-devant marine était principalement composée d'étrangers.

Le Diario a dit que la forteresse d'*Ulia* étant si facile à prendre, il sera mieux, quand on l'aura recouvrée, de la démolir: c'est là une grave erreur. — La situation de la forteresse est avantageuse, ses ouvrages sont bien conçus; ses casernes sont à l'épreuve de la bombe; et plus habilement défendue, la forteresse ne serait pas si aisément entre nos mains. — Les Mexicains qui y étaient renfermés, avaient du courage et se sont battus longtemps; mais ils n'avaient ni habileté, ni cette constance qui ne se rend qu'après que la défense est devenue impossible. Or, elle ne l'était pas.

Les journaux du 24 contiennent une lettre du général Arista, qui ne fait point honneur à son caractère. Dans cette lettre, officiellement adressée au ministre de la guerre, le général Arista rend compte de ce qu'il a vu et entendu dire à bord de la frégate la *Gloire*, sur le compte des fédéralistes. Il convient qu'il a profité, pour écouter ces discours, des moments où il se promenait sur le pont avec les officiers, ce qui lui arrivait souvent en conséquence du « *trato decoroso que se le daba* (du traitement honorable qu'on lui faisait); » et dont il nous remercie de cette façon. Les rapports consignés dans cette lettre et fondés sur des *oui-dire*, sont d'ailleurs presque tous inexacts.

Le 20, une lettre de M. Pakenham a instruit l'amiral de la nomina-

tion des deux plénipotentiaires, et le 25, on a su que le ministre Gorostiza devait partir de Mexico le 27.

Les conférences qui vont s'ouvrir, devant se tenir, soit à bord de la frégate amirale, soit dans la ville de la Vera-Cruz, la *Néréide* a quitté le mouillage d'Anton-Lizardo, le 28, pour venir se placer dans le port de la Vera-Cruz. Elle est entrée dans ce port par la passe du sud, passe fort étroite, où il n'y a que justement le fond nécessaire pour une frégate du rang de la *Néréide*. La manœuvre était à la fois délicate et hardie. Elle a été exécutée avec succès, et le navire à vapeur le *Météore*, qui conduisait la frégate à la remorque, s'est acquitté de sa mission avec une précision et une adresse remarquables.

Maintenant nous attendons les plénipotentiaires qui doivent arriver après demain.

NOTE VIII.

CONFÉRENCES DE LA VERA-CRUZ.

Vera-Cruz, 10 mars 1839.

Hier soir, tous les actes nécessaires à la conclusion de la paix ont été signés par les plénipotentiaires, et, sauf les ratifications, voici la guerre terminée.

Je rappellerai, par quelques mots, ce qui s'est passé dans les conférences qui ont eu lieu; mais je ne dois pas omettre de noter, auparavant, un fait qui n'est pas sans intérêt.

Le capitaine Bérard, du brig le *Voltigeur*, a reçu de l'amiral l'ordre de lever les plans des divers mouillages que nous avons occupés. Il est dans le port de la Vera-Cruz depuis un mois. Le 3 mars, il a fait connaître à l'amiral qu'une embarcation du brig, prenant des sondes auprès du fort qui est dans le N. O. de la ville, avait été hélée par des soldats mexicains qui lui avait fait signe de s'éloigner.

Dès le lendemain matin, 4 mars, l'amiral faisait écrire par le chef d'état-major, au commandant des forces mexicaines, à la Vera-Cruz, la lettre suivante :

« Monsieur, le contre-amiral commandant les forces navales de France, a été informé qu'hier matin, un canot d'un des navires de S. M., monté par un officier, se trouvant près de la plage, entre le môle et le fort de la *Conception*, des soldats de la garnison de la Vera-Cruz se sont permis de faire signe à cette embarcation de s'éloigner.

— 483 —

« L'amiral me charge de vous dire, Monsieur, que comme ce n'est que de son consentement, et avec sa permission que vous occupez la ville de la Vera-Cruz, vous devez vous borner à y faire la police intérieure, sans vous mêler en quoi que ce soit de ce qui se passe sur la mer. Toute tentative d'autorité que vous feriez de ce côté, serait considérée comme un acte d'hostilité et punie comme telle.

« Veuillez vous tenir pour dûment averti, et recevez l'assurance de toute ma considération.

« Le chef d'état-major P. I.

« Signé E. MAISSIN. »

La réponse n'a été qu'un simple accusé de réception. En voici la traduction :

« Monsieur, S. E. le général don Guadalupe Victoria vient d'arriver ici, et je porterai immédiatement à sa connaissance le contenu de votre lettre d'aujourd'hui, pour qu'il puisse me donner les instructions qu'il jugera convenables dans cette circonstance, et dont j'aurai l'honneur de vous communiquer le résultat en réponse à votre lettre.

« Je vous prie, cependant, de recevoir les assurances de ma considération.

« Le commandant de la première ligne,

« Signé MARIANO SENOBIO. »

Les plénipotentiaires mexicains sont arrivés le même jour et, pour le moment, il n'a pas été davantage question de cette correspondance. Seulement les deux envoyés ont dû savoir à quoi s'en tenir sur la nature du terrain où les négociations allaient s'ouvrir. Il est demeuré bien établi que si la Vera-Cruz n'était pas une ville entièrement française, elle n'était pas mexicaine non plus.

Or, si ce qu'on dit est vrai, cette précaution oratoire n'était pas inutile. On assure que les Anglais auraient fort désiré que le terrain neutre, choisi pour les conférences, fût un des navires de leur escadre. Dans l'impossibilité où ils se sont trouvés de se poser autrement que comme médiateurs officieux et porteurs de paroles, ils auraient volontiers mis cette marque de déférence du côté de leur vanité. Ils avaient même

annoncé d'avance qu'ils l'obtiendraient; mais l'amiral avait signifié très-nettement, dans sa correspondance avec M. Pakenham, que les conférences n'auraient lieu qu'à bord de la *Néréide*, ou bien dans la ville de la Vera-Cruz, parce qu'il tenait cette ville sous son canon, et il n'a pas laissé échapper l'occasion qui s'est présentée, d'établir ce dernier point d'une manière bien claire.

Le 6 mars, l'amiral a rencontré, pour la première fois, les plénipotentiaires mexicains à bord de la frégate anglaise le *Madagascar*, comme sur un terrain neutre, et comme cela avait été convenu d'avance. Dans cette entrevue, l'amiral a laissé aux plénipotentiaires mexicains le choix de tenir les conférences à bord de la *Néréide* ou dans la ville de la Vera-Cruz. Ils ont opté pour la Vera-Cruz.

Le 7, à 10 heures du matin, l'amiral est descendu au môle de la ville. Le commandant des troupes mexicaines est venu l'y recevoir : une garde était sous les armes et les honneurs d'usage ont été rendus. Les conférences ont eu lieu dans une maison préparée à la hâte pour cet objet.

Ces conférences n'ont duré que deux jours, le 7 et le 8. Dès le soir de ce dernier jour, tout était arrêté et la journée du 9 a été employée à traduire les actes principaux, à en écrire au net les exemplaires nécessaires et à consacrer, par des échanges de notes, les stipulations accessoires.

Le 9 au soir, les plénipotentiaires se sont réunis pour signer. A onze heures tout était terminé, et dans la nuit, M. de Gorostiza est parti pour Mexico où il va combattre lui-même les difficultés que l'on s'attend à voir mettre, par le congrès, aux ratifications.

Ces conférences n'ont pas duré longtemps; mais il ne pouvait en être autrement. L'amiral avait signifié d'avance, par l'entremise de l'envoyé anglais, quelles conditions il devait exiger et quelles concessions il pouvait faire. De son côté, le gouvernement mexicain connaissait bien ces conditions et avait sans doute pris son parti lorsqu'il s'était décidé à envoyer des plénipotentiaires à la Vera-Cruz. Il ne pouvait donc y avoir lieu à de longues discussions sur le fond des questions. Aussi, la forme paraît-elle avoir été plus particulièrement l'objet des débats. Cette forme n'était pas sans importance, puisqu'elle met en jeu, de part et d'autre,

la passion populaire la plus ardente et la plus vivace, la *vanité*. Or et toujours, le vainqueur veut prouver sa victoire : le vaincu nier sa défaite.

D'après ce qui a été fait, il semble que le but des plénipotentiaires ait été de ne résoudre dans les actes principaux qui sont un *traité de paix et une convention*, que les questions capitales et de renvoyer les autres, soit à la décision d'une tierce puissance, soit à des notes échangées entre eux. On a éloigné ainsi des transactions principales ce qui est de nature à froisser trop vivement la vanité des Mexicains et à leur inspirer le désir de rompre les engagements qu'ils prennent aujourd'hui, dès qu'ils ne sentiront plus sur leur gorge le pied de leur ennemi. Cette modération, qui entraine d'ailleurs dans le système suivi dès le commencement avec le Mexique, est toute politique de la part de la France, alors que cette puissance a donné des preuves de sa supériorité et que sa force incontestée lui permet si bien d'en user ainsi; cette sage conduite ne sera peut-être pas comprise tout d'abord par cette cohue irréfléchie qui commence par crier et qui pense après : mais en assurant la durée des nouvelles relations que la paix consacre, elle portera plus tard ses fruits et, dans un avenir prochain, chacun l'approuvera.

Voici quelles étaient les questions principales :

- 1° Obtenir une indemnité qui impliquât aveu et réparation des injustices commises par le Mexique envers nos nationaux ;
- 2° Assurer pour l'avenir à ces mêmes nationaux un traitement convenable et le paiement de ce qui leur est dû ;
- 3° Enfin, avoir la certitude que les conditions convenues seront fidèlement exécutées.

L'article 1^{er} de la convention du 9 mars répond à la première question, et c'est désormais un principe consacré que la réparation des injustices commises par un peuple envers les citoyens d'un autre pays. Toutes les nations en profiteront.

La seconde question est satisfaite par les articles 1 et 3 du *traité de paix* et par l'article 3 de la convention. L'article 3 du traité est par lui-même le traité le plus complet que l'on puisse faire, et le plus avantageux, puisqu'il assure aux Français « les franchises, privilèges et immunités quelconques qui sont ou qui seront accordés par les traités ou par l'usage, à la nation la plus favorisée. »

Quant au troisième point qui est aussi d'une haute importance pour la France, c'est-à-dire : « la certitude que les conditions stipulées seront fidèlement exécutées », cette certitude se trouve :

1° Dans la leçon qu'a reçue le Mexique par le blocus, par les défaites d'Ulúa et de la Vera-Cruz, suivies de trois mois d'anxiété et de misère, leçon que le Mexique peut bien nier aujourd'hui par *orgueil et ostentation*, mais qu'il n'a pas moins profondément sentie et qu'il ne voudra plus s'exposer à recevoir une seconde fois ;

2° Dans l'intérêt actif que toutes les nations qui sont en relations avec le Mexique doivent prendre à un traité qui consacre en faveur de toutes le principe si fécond de l'indemnité, et à une paix dont le Mexique ne peut violer les conditions sans menacer de nouveau le commerce des effets d'un blocus, et d'un état de guerre dont toutes ces puissances ont déjà tant souffert.

Quant aux points secondaires, comme je l'ai dit, la solution en est ou remise à la décision d'une tierce puissance, ou établie dans des notes échangées entre les plénipotentiaires. Le traité et la convention stipulent les points qui seront soumis à la décision d'une tierce puissance.

Pour expliquer la concession faite ici au Mexique par le plénipotentiaire français (je pense au moins que c'est là ce qui a pu le guider), il faut remarquer :

1° Que parmi ces points litigieux, l'un (celui qui est relatif aux indemnités qui pourront être réclamées par suite de l'exécution du décret d'expulsion), est entièrement neuf en droit international et que s'il eût été résolu ici, même dans un sens favorable à la France, cette solution n'aurait consacré qu'un fait, et n'aurait pu servir de base pour l'avenir ;

2° Que les autres ne sont pas moins nouveaux et n'ont que peu de précédents, eu égard à la nature de la guerre faite au Mexique par la France ; guerre, non de haine ni de conquête, mais de blocus et dépouillée de toute inimitié ;

3° Que résoudre ces divers points en notre faveur, quand bien même cela eût été possible, aurait été introduire dans les traités ces conditions humiliantes qui, ainsi que j'en ai fait plus haut la remarque, auraient inspiré bientôt au Mexique le désir de les rompre ;

4° Que, même en obtenant de la facilité des plénipotentiaires mexicains ce résultat favorable à notre orgueil, on n'aurait pu espérer que les traités seraient ratifiés par le congrès. Le Mexique préférant subir les dernières conséquences de son entêtement plutôt que de se laisser trop profondément humilier ; et c'est là un sentiment qui, tout exagéré qu'il se montre ici, mérite pourtant qu'on y ait égard ;

5° Qu'il faudrait alors continuer la guerre : ce serait ici le lieu d'en examiner les chances ; mais ce serait trop long pour un paragraphe ; il suffit d'un instant de réflexion pour voir que ces chances sont aujourd'hui fort égales, parce qu'il faudrait, pour les faire passer de notre côté, que la France se décidât à une démonstration de forces qui serait insensée ; cette démonstration n'étant pas en rapport avec l'importance du but qu'on se proposerait ;

6° Enfin, que la concession faite par ces articles est plus apparente que réelle.

D'abord en ce que, par un échange de notes entre l'amiral et les plénipotentiaires mexicains, il est convenu que le choix de la puissance tierce appartiendra au roi des Français.

Et ensuite, parce que, d'après les règles du droit des gens universellement admis en Europe, les points laissés à la décision de la puissance tierce, ne peuvent être résolus qu'en faveur de la France.

Les autres points moins importants sont traités dans des notes échangées.

On a réglé, ainsi qu'il suit, la composition des commissions mixtes qui devront être formées pour évaluer les indemnités à allouer aux Français ou aux Mexicains, pour dommages éprouvés par suite de la guerre, et cela, d'après la décision de la puissance tierce. Ces commissions se composeront de trois Mexicains, trois Français, un Anglais, un citoyen des Etats-Unis, un Allemand, tous nommés par leurs consuls respectifs, sur l'invitation du chargé d'affaires de France.

C'est aussi par un échange de notes qu'a été résolue la question des destitutions de divers fonctionnaires mexicains. L'amiral, pour ne rappeler aucun souvenir de nature irritante, a renoncé à stipuler ces destitutions dans le traité ; et, de leur côté, les plénipotentiaires se sont engagés à ce que le gouvernement satisfera, conformément à la jus-

tice et aux lois de la république, aux demandes relatives à ces destitutions.

Une question qui avait beaucoup d'importance avant les hostilités, celle des *emprunts forcés*, s'est trouvée résolue depuis. Le 21 février dernier, le gouvernement mexicain avait fait passer aux ministres étrangers, à Mexico, une circulaire par laquelle il s'engage à ne plus recourir à ces *emprunts* dans aucun cas. Cette circulaire a été remise à l'amiral. Cette question avait été déjà débattue dans les conférences de Jalapa. Le plénipotentiaire mexicain avait dès-lors été obligé de convenir que la mesure qui soumettait les étrangers à des emprunts forcés était abusive et injuste; pour la justifier, il se rejeta sur un texte espagnol de traité, où le Mexique avait frauduleusement introduit un mot qui altère le sens. Après les hostilités, et pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, le cabinet mexicain a senti qu'il ne pouvait persévérer plus longtemps dans cette voie de violence et d'injustice, et que tôt ou tard le traité à intervenir avec la France le forcerait d'y renoncer. Il a préféré (et cela sagement) tomber avant le coup, et a fait passer aux ministres étrangers la circulaire dont il est parlé plus haut. C'est donc encore un des fruits de la guerre que nous avons faite ici, que d'avoir forcé le cabinet mexicain à renoncer à des exactions qui avaient excité tant de justes plaintes.

C'est aussi par un acte à part qu'a été réglé le mode de restitution de la forteresse d'Ulúa. Dans cet acte qui porte le nom de *déclaration additionnelle*, l'amiral a stipulé que le fort serait reçu par les Mexicains, dans l'état où il se trouve, sans qu'ils puissent former aucune espèce de réclamations. Il y a déclaré, en outre, qu'il se réserve d'en enlever seize pièces en bronze qui seront envoyées en France comme trophée du combat du 27 novembre, ainsi que l'artillerie de fer provenant des navires de la marine mexicaine. Enfin, des attentats ayant été commis tout récemment sur les personnes de plusieurs Français qui se rendaient vers la côte, pour obéir à la loi d'expulsion, il a été stipulé par un échange de notes, qu'il serait payé immédiatement des indemnités, à dire d'arbitres, aux victimes de ces violences ou à leurs familles; et que les auteurs en seraient aussitôt poursuivis d'office, jugés et punis conformément aux lois.

Le traité de paix et la convention seront seuls soumis à la ratification du congrès. Les autres actes, traitant des points de moindre importance, ne recevront pas cette sanction.

Telles sont les stipulations qui ont été conclues le 9 mars et qui, si les actes principaux en sont ratifiés, mettront fin à la guerre.

Malgré la modération dont la France a fait preuve dans ces conférences, on ne peut compter encore, d'une manière certaine, sur l'approbation du congrès, tant l'esprit public a été égaré par la vanité, et tant la raison s'est perdue dans l'enivrement des injures passionnées qui ont été proférées partout contre la France. Si l'influence de Santa-Anna n'est pas aussi grande qu'on le dit, ou si ce général n'a pas à la paix les intérêts qu'on lui suppose, il n'y a peut-être encore rien de fait.